

La Ville de Saint-Germain-en-Laye lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation d'un espace de restauration dans le jardin des arts ainsi que la tenue du bar du Théâtre Alexandre DUMAS.

Objet de la consultation

La présente mise en concurrence a pour objet de choisir un opérateur économique et contracter avec lui une concession domaniale en vue d'exploiter un espace de restauration ainsi que la tenue du bar du Théâtre Alexandre Dumas.

Il ne s'agit pas d'un marché public. Cette mise en concurrence se fait dans le cadre des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment son article L. 2122-1-1.

Localisation

La Commune de Saint-Germain-en-Laye est propriétaire d'un immeuble sis 3 rue Henri IV, parcelle cadastrée AH 206, dit « Villa Eugénie Désoyer », située dans le cœur historique, au sein du Jardin des Arts et à proximité immédiate du Théâtre Alexandre-Dumas (TAD), de la Médiathèque Marc-Ferro et du Musée Ducastel-Vera.

Au sein de la Villa Eugénie-Désoyer, un local, dit « Café des Arts » dispose d'un jardin d'hiver en rez-de-chaussée, et d'une terrasse attenante accessible soit par l'entrée principale du bâtiment, commune à tous les usagers du bâtiment, soit par une rampe ou un escalier extérieur, en accès propre.

Afin de proposer aux différents usagers des équipements réunis dans le Jardin des Arts ainsi qu'à proximité, un espace convivial a été aménagé afin de leur offrir la possibilité de faire une pause ou de se restaurer.

Depuis 2018, la Commune a décidé d'affecter le jardin d'hiver et sa terrasse à cette destination et d'en confier l'exploitation à un exploitant.

Lors de la dernière mise en concurrence, il a été décidé d'étendre le service de restauration déjà proposé en confiant à l'exploitant la gestion du bar du théâtre lorsque celui-ci est en activité.

Durée de la concession

La concession domaniale est consentie pour une durée de 5 années.

A titre indicatif, la Ville souhaite que l'exploitation de l'espace débute le 1^{er} septembre 2026.

Obtention des documents de l'A.M.I

Les documents doivent être demandés à la Direction des achats et de la performance via l'adresse : achats@saintgermainenlaye.fr

Visite des lieux

Les candidats pourront procéder à une visite non obligatoire. Afin d'effectuer la visite, les candidats devront s'adresser à Mme Caroline BARIOL (caroline.bariol@saintgermainenlaye.fr ou Tél : 01 30 87 22 35)

Modalités de candidature (détails dans le document A.M.I)

- Une note de motivation et de présentation du projet,
- Une note de présentation de l'organisation et des moyens d'exploitation,
- Une proposition de montant de redevance d'occupation comprenant à la fois une part fixe (dans le respect du plancher de 10 300 euros / an et une part variable assise sur le chiffre d'affaires),
- Une note explicative accompagnée d'une proposition de compte d'exploitation prévisionnel annuel sur 3 ans minima justifiant la cohérence de cette proposition au regard du projet présenté.

Critères de sélection

Le classement des offres et le choix du cocontractant sera fait en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Critère n°	Libellé	%
1	Qualité et pertinence du projet	40
2	Organisation et moyens d'exploitation	30
3	Proposition financière	30

Calendrier

- Date limite de réception des offres : vendredi 12 juin à 12h00
- Audition éventuelle des candidats présélectionnés : à titre indicatif, le 25 juin 2026

Modalités de dépôt des offres

Les propositions devront être transmises obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante : achats@saintgermainenlaye.fr